



## Lettre mensuelle de novembre 2021

**A l'attention des maires, conseils municipaux , citoyennes et citoyens**

Bonjour à toutes et à tous,

**S'il y a un point sensible qui touche les lotoises et lotois de cœur ou de naissances, c'est le patrimoine souterrain. Cette richesse qui fait venir des gens du monde entier, simples visiteurs ou passionnés comme les plongeurs spéléologues pour la richesse des gouffres, des grottes ornées, pour les concrétions...**

Des membres du Collectif Citoyens Lotois (natifs) nous rappellent que les premières lois sur l'eau sont en partie dues à un spéléologue bien connu de toutes et tous, **Edouard-Alfred Martel**. Il avait bu de l'eau après une expédition et était tombé malade.

**A lire sur ce lien**

<https://www.cnvmch.fr/a-la-une>

**Il y a eu plusieurs pollutions oubliées...un citoyen lotois nous rappelle les faits: Article sur la pollution de l'Ouisse, paru dans Quercy Recherche- (rivière qui est sur le versant du méthaniseur d'Espeyroux)**

Déjà en 1978 la pollution de l'Ouisse -

JC Coustou ( 1978 ):La pollution de l'Ouisse; Quercy Recherche, n° 27, pp. 40 à 47.

- P. Saumande et JC Coustou ( 1978 ): Etude d'un exemple de contamination d'un réseau karstique; Journal Français d'Hydrologie, n° 9, pp. 43 à 48.

En conclusion, p. 47: " On constate la très mauvaise qualité bactériologique des eaux de l'Ouisse dont certaines présentent une très forte souillure microbienne ainsi qu'un haut degré de contamination mis en évidence par les différentes analyses.

Car les aquifères karstiques sont en majorité à circulation de fissures, donc avec une absence de filtration, et ils ont une très grande vitesse de propagation sur des distances importantes.

Cela doit attirer l'attention de l'hygiéniste afin d'essayer de réduire la pollution. Il faut être aussi particulièrement vigilant dans le contrôle de l'épuration des rejets et le traitement des eaux de distribution, la moindre défaillance à ce niveau pouvant avoir de graves conséquences pour les populations locales."

A priori, aucune leçon n'a été tirée !! On recherche moins les pollutions sur la cause, on distribue l'eau en provenance de la Dordogne et tout va bien.

Le 19 octobre 2021 a eu lieu au niveau national des rassemblements pour soutenir des paysans de la confédération Paysanne jugés pour être montés sur un tas de maïs (entre autres) - **et dénonçant l'utilisation des cultures pour alimenter les usines de méthanisation.**

Les [paysans.es](https://paysans.es) et citoyens.nes [lotois.es](https://lotois.es) étaient [présents.es](https://presents.es) devant le méthaniseur de Labathude suite à une information sur un trafic intense de tracteurs.

Sur place, il a été constaté **d'énormes stockages d'ensilage de maïs**, cultures déjà subventionnées par la PAC et arrosées d'intrants chimiques.

Pour rappel la préfecture a autorisé le dépassement des normes pour un métabolite de pesticide ESA Métolachlore sur une aire de traitement d'eau potable du Ségala (PJ) (**ces métabolites de désherbant de printemps utilisé sur maïs** sont omniprésents dans notre eau)

[https://actu.fr/societe/lot-a-labathude-le-mais-alimente-un-methaniseur-un-collectif-crie-au-scandale\\_45810659.html](https://actu.fr/societe/lot-a-labathude-le-mais-alimente-un-methaniseur-un-collectif-crie-au-scandale_45810659.html)

**Doit-on établir le lien avec les cultures de maïs dédiées ?? Sont-elles en augmentation avec les 4 méthaniseurs du Ségala en construction ??**

**Les autorités administratives et politiques peuvent bien modifier les normes, les décrets, déroger aux seuils de pollution au détriment de l'environnement, de notre santé et de notre histoire, c'est sans compter avec la vigilance citoyenne qui s'impose plus que jamais pour préserver l'intérêt général.**

Des associations environnementales, comme Eau et rivière de Bretagne (ERB), demandent au préfet du Morbihan un moratoire sur les nouvelles demandes de création d'unités de méthanisation (La Bretagne compte, à ce jour, 179 unités de méthanisation. La première a vu le jour en 1972. Les 95 dernières ont été créées durant ces trois dernières années)

<https://www.letelegramme.fr/bretagne/eau-et-rivieres-denonce-les-derives-de-la-methanisation-29-10-2021-12857814.php>

La Confédération Paysanne constate l'accaparement des terres, la spéculation sur les fourrages, sur le prix des terres agricoles et demande un moratoire depuis janvier 2021

France Nature Environnement est en train de revoir sa position, car plusieurs entités régionales ne sont pas d'accord avec la position nationale.

### **Quelques chiffres:**

**-Savez vous que dans 1 m<sup>3</sup> de gaz naturel "fossile" il y a 90% de méthane, et que dans 1 m<sup>3</sup> de gaz agricole il y a 60% de méthane, et que les 40% (CO<sub>2</sub>) après épuration, sont renvoyés dans l'atmosphère... en sachant qu'à la combustion, la quantité de CO<sub>2</sub> est la même.**

**-Savez vous que le rendement des méthaniseurs en cogénération (électricité) est entre 32 et 38%...**

**-Savez vous que les lobbying gaziers et agricoles font le forcing dès qu'un nouveau décret va dans le sens de la sécurité de ces usines - les bureaux d'études dont le coeur de métier est la méthanisation ont demandé au Gvt de réduire la distance d'implantation de usines avec les riverains, au risque de perdre 1/3 de ses projets...??? - passer de 200m à 100m: REFUSÉ pour l'instant**

**-Savez vous que la chambre d'agriculture de Bretagne, confirme qu'il y a plus d'évaporation d'azote ammoniacales/particules fines avec les digestats que les lisiers, en stockage en lagune et lors des épandages, les groupes gaziers ont fait reculer le Gvt qui préconisait le bâchage des lagunes.**

**-Savez vous qu'un gazier fait fonctionner jusqu'à hauteur de 15% (mais qui contrôle??) le cogénérateur de son usine avec du GNL - en gros il importe du gaz naturel liquéfié pour faire et revendre de l'électricité subventionnée... La ministre de la Transition a été interrogée sur ce sujet, mais pas encore de réponse. Légalement peuvent- ils utiliser des fonds publics pour cela ???**

**-Savez vous qu'aucune étude sur l'innocuité du digestat existe alors que l'ANSES le préconise ?**

**-Savez vous qu'une étude du CNRS alerte sur l'évolution de la filière de la méthanisation vers «une logique d'industrialisation et d'extension» et «une prise de pouvoir des acteurs non-agricoles» aux dépens des agriculteurs. «Il n'est pas certain que les agriculteurs, à terme, parviennent à être des acteurs dominants de la méthanisation et à en dégager un revenu significatif.**

Point de vue de Dominique Potier, député PS

[https://reporterre.net/Methanisation-Point de vue d'faire-plus-petit-pour-voir-plus-grand?fbclid=IwAR00dDrUOzz78GpJ2Jmp8H1iSd9pyK6ToUEGm73K9VPOxv5RU2bks08K2dU](https://reporterre.net/Methanisation-Point-de-vue-d-faire-plus-petit-pour-voir-plus-grand?fbclid=IwAR00dDrUOzz78GpJ2Jmp8H1iSd9pyK6ToUEGm73K9VPOxv5RU2bks08K2dU)

**Le Collectif Citoyens Lotois Membre du CNVMch**

<https://www.cnvmch.fr/quoi-de-neuf>